

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE THUMERIES

ARRETE N° 2019 - 146

Le Maire de la commune de THUMERIES,

Vu :

- Le Code de l'urbanisme et notamment l'article R. 123-19, L.300-2
- Le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivantes et R.123-1 et suivants,
- La délibération du conseil municipal du 3 octobre 2018 prescrivant, la modification du PLU et fixant les modalités de consultation et les objectifs,
- La décision du 24 juin 2019, de Monsieur le président du tribunal administratif de Lille désignant M. Patrice DURETZ, Responsable de production et qualité, retraité, en qualité de commissaire enquêteur,
- Les pièces du dossier,

ARRETE

Article 1^{er}. Il sera procédé à une enquête publique à partir du 2 septembre 2019 jusqu'au 4 octobre 2019 (trente-trois jours) sur les dispositions des modifications du plan local d'urbanisme de la commune de THUMERIES.

Article 2. A l'issue de cette enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de THUMERIES.

Article 3. M. Patrice DURETZ, Responsable de production et qualité, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur siégera à la salle des associations, place du général de Gaulle à THUMERIES où toutes observations devront lui être adressées.

Article 4. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposées à la

mairie de THUMERIES du 2 septembre 2019 à 13h30 au 4 octobre 2019 à 17h30, jour de la clôture du registre par Monsieur le commissaire enquêteur.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h00 à 11h50 et de 13h30 à 17h30 et les samedis de 8h00 à 11h50, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune : <https://www.thumeries.fr>

Article 5. Le commissaire enquêteur recevra, salle des associations, place du général de Gaulle à THUMERIES les 2 septembre 2019 de 13h30 à 17h30, 17 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 et 04 octobre 2019 de 13h30 à 17h30.

Article 6. A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre son rapport relatant le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées à Monsieur le maire de la commune de THUMERIES et à Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Le Maire de la commune de Thumeries transmettra une copie à Monsieur le Préfet. A compter de la réception, ces documents seront mis à la disposition du public en mairie pendant un an.

Article 7. La commune de THUMERIES représentée par Madame Corinne MASQUELEZ, adjointe à l'urbanisme, à l'habitat et au développement économique, est responsable du document présenté à l'enquête, des informations peuvent lui être demandées en mairie, par courrier à son attention ou les mardis ou samedis sur rendez-vous.

Article 8. Des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la commune de THUMERIES : <https://www.thumeries.fr>

Article 9. Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1517> ou par courriel à : enquete-publique-1517@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1517>. Le registre dématérialisé sera ouvert le 2 septembre 2019 à 13h30 et clôturé le 4 octobre à 17h30.

Article 10. Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents, dans les deux journaux suivants :

- NORD-ECLAIR

Un exemplaire des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé au dossier d'enquête.

Cet avis sera affiché en mairie et apposé dans les lieux fréquentés par le public. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du maire.

Article 11. Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le préfet de la région Nord Pas de Calais, préfet du Nord,
- Monsieur le commissaire enquêteur,
- Monsieur le directeur régional et départemental des Territoires et de la Mer.

THUMERIES, le 25 juillet 2019.

 **Le Maire,**

Jean-Claude COLLERIE.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Thumeries

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2019_146
Date de la décision:	2019-07-25 00:00:00+02
Objet:	ARRÊTE PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE THUMERIES
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1 - Documents d'urbanisme
Identifiant unique:	059-215905928-20190725-2019_146-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
059-215905928-20190725-2019_146-AR-1-1_0.xml	text/xml	928
nom de original:		
2019 146 ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLU.pdf	application/pdf	1236943
nom de métier:		
99_AR-059-215905928-20190725-2019_146-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	1236943

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	26 juillet 2019 à 09h43min14s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	26 juillet 2019 à 10h21min34s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Dorothée LEMOINE
En attente de transmission	26 juillet 2019 à 10h21min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juillet 2019 à 10h21min38s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>26 juillet 2019 à 10h22min01s</i>	<i>Reçu par le MI le 2019-07-26</i>
--	--------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------